

# **Loi modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Presinge (création d'une zone de développement 4B et d'une zone des bois et forêts) situées à la route de Presinge et à la route de la Louvière (11164)**

*du 24 janvier 2014*

---

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

## **Art. 1 Approbation du plan**

<sup>1</sup> Le plan N° 29797-531, dressé par le département chargé de l'aménagement du territoire le 5 juillet 2010, modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Presinge (création d'une zone de développement 4B et d'une zone des bois et forêts, à la route de Presinge et à la route de la Louvière), est approuvé.

<sup>2</sup> Les plans de zones annexés à la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, du 4 juin 1987, sont modifiés en conséquence.

## **Art. 2 Degré de sensibilité**

En conformité aux articles 43 et 44 de l'ordonnance sur la protection contre le bruit, du 15 décembre 1986, il est attribué le degré de sensibilité II aux biens-fonds compris dans le périmètre de la zone de développement 4B, créée par le plan visé à l'article 1.

## **Art. 3 Oppositions**

Les oppositions à la modification des limites de zones formées par M. Denis Laeser, représenté par son avocat, M<sup>c</sup> Bruno Mégevand, M<sup>me</sup> Brunella Rapin et M. John Spycher, représentés par ce même avocat, et M<sup>me</sup> Eliane Barth, représentée par son avocat, M<sup>c</sup> Jean-Pierre Carera, sont rejetées dans la mesure où elles sont recevables, pour les motifs exposés dans le rapport de la commission chargée de l'examen de la présente loi.

**Art. 4**      **Dépôt**

Un exemplaire du plan N° 29797-531 susvisé, certifié conforme par la présidence du Grand Conseil, est déposé aux Archives d'Etat de Genève.



## RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

## DÉPARTEMENT DE L'URBANISME

Office de l'urbanisme

Direction des plans d'affectation et requêtes

## PRESINGE

Feuilles Cadastreales : 22, 33, 34, 35

Parcelles N°s : Pour partie : 1832, 2230,  
2231, 2555

# Modification des limites de zones

## Route de Presinge



**Zone de développement 4B**  
D.S. OPB II



**Zone des bois et forêts**



**Zone préexistante**

## PROCEDURE D'OPPOSITION

Adopté par le Conseil d'État le :

Visa :

Timbres :

Adopté par le Grand Conseil le :

Loi N° :

<b>Echelle</b>	<b>1 / 2500</b>	Date	05.07.2010
		Dessin	AVu
<b>Modifications</b>			
Indice	Objets	Date	Dessin
	Synthèse ET	22.07.2011	AVu
	Modification périmètres MZ	09.12.2011	AVu
	Mise à jour cartouche	19.12.2012	SP

Code GIREC	
Secteur / Sous-secteur statistique	Code alphabétique
<b>35 - 00 - 039</b>	<b>PSG</b>
Code Aménagement (Commune / Quartier)	
<b>531</b>	
Archives Internes	Plan N°
	<b>29797</b>
CDU	Indice
<b>7 1 1 . 6</b>	

